

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du samedi 12 octobre 2019 à 8 h

Séminaire de jeunes – Walbourg

Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GERLING, M. Christian GLIECH, M. Rémy GOTTRI, M. Fernand FEIG, M. Roger ISEL, M. Claude KERN, M. Michel LOM, Mme Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Christiane MUCKENSTURM, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Philippe SPECHT, M. Robert STAUDENMAIER, M. Jean-Marc SUSS, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

Absents excusés :

M. André BURG, M. Patrick DENNI (pouvoir donné à M. ENDERLIN), M. Jean DILLINGER (pouvoir donné à M. ERBS), M. René GRAD (pouvoir à Mme DOLLINGER), M. Raymond GRESS (pouvoir à M. NETZER), M. Jean-Marie HAAS, M. Patrice HILT, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Pierre GROSS (pouvoir à M. ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. WALTER), M. Joël HERZOG (pouvoir à M. FEIG), Mme Dorothee KRIEGER, M. Marc MOSER, Mme Chantal MULLER, M. Jean MULLER, M. Claude RAU, Mme Marie-Louise ROTH, M. Serge SCHAFF (pouvoir donné à M. WOLF), M. Patrick SCHOTT (pouvoir donné à M. STAUDENMAIER), M. François STIEGLER (pouvoir donné à M. GERLING), M. Serge STRAPPAZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Laurent SUTTER, Mme Coralie TIJOU, M. Etienne VOLLMAR (pouvoir à M. SPECHT), Mme Michèle VOLTZ (pouvoir à M. RIEDINGER), M. Damien WINLING (pouvoir donné à M. ADAM).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 4 points dont 3 donnent lieu à délibérations du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 11 avril 2019
3. Constitution du conseil de développement territorial de l'Alsace du Nord
4. Informations diverses



Séance du samedi 12 octobre 2019 à 08 heures

Séminaire de Jeunes – Walbourg

Délibération CS n°2019-III-01 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Rapport présenté par M. Denis RIEDINGER, Vice-Président.

Conformément à l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M. Denis RIEDINGER propose la candidature de M. Claude URBAN.

PROPOSITION DE DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Vice-Président,

À l'unanimité,

Désigne M. Claude URBAN, comme secrétaire de séance.

Charge M. le Vice-Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège syndical le 18/10/19

Pour ampliation,

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président,

Denis RIEDINGER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du samedi 12 octobre 2019 à 8 h

Séminaire de jeunes – Walbourg

Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GERLING, M. Christian GLIECH, M. Rémy GOTTRI, M. Fernand FEIG, M. Roger ISEL, M. Claude KERN, M. Michel LOM, Mme Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Christiane MUCKENSTURM, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Philippe SPECHT, M. Robert STAUDENMAIER, M. Jean-Marc SUSS, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

Absents excusés :

M. André BURG, M. Patrick DENNI (pouvoir donné à M. ENDERLIN), M. Jean DILLINGER (pouvoir donné à M. ERBS), M. René GRAD (pouvoir à Mme DOLLINGER), M. Raymond GRESS (pouvoir à M. NETZER), M. Jean-Marie HAAS, M. Patrice HILT, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Pierre GROSS (pouvoir à M. ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. WALTER), M. Joël HERZOG (pouvoir à M. FEIG), Mme Dorothee KRIEGER, M. Marc MOSER, Mme Chantal MULLER, M. Jean MULLER, M. Claude RAU, Mme Marie-Louise ROTH, M. Serge SCHAFF (pouvoir donné à M. WOLF), M. Patrick SCHOTT (pouvoir donné à M. STAUDENMAIER), M. François STIEGLER (pouvoir donné à M. GERLING), M. Serge STRAPPAZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Laurent SUTTER, Mme Coralie TIJOU, M. Etienne VOLLMAR (pouvoir à M. SPECHT), Mme Michèle VOLTZ (pouvoir à M. RIEDINGER), M. Damien WINLING (pouvoir donné à M. ADAM).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 4 points dont 3 donnent lieu à délibérations du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 11 avril 2019
3. Constitution du conseil de développement territorial de l'Alsace du Nord
4. Informations diverses



Séance du samedi 12 octobre 2019 à 08 heures

Séminaire de Jeunes – Walbourg

Délibération CS n°2019-III-02 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Rapport présenté par M. Denis RIEDINGER, Vice-Président.

Le procès-verbal de la séance du Jeudi 11 avril 2019 a été transmis préalablement au présent comité syndical.

PROPOSITION DE DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Vice-Président,

À l'unanimité,

Adopte le procès-verbal de la séance du Jeudi 11 avril 2019.

Charge M. le Vice-Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège syndical le 18/10/19.

Pour ampliation,

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président,

Denis RIEDINGER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du samedi 12 octobre 2019 à 8 h

Séminaire de jeunes – Walbourg

Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GERLING, M. Christian GLIECH, M. Rémy GOTTRI, M. Fernand FEIG, M. Roger ISEL, M. Claude KERN, M. Michel LOM, Mme Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Christiane MUCKENSTURM, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Philippe SPECHT, M. Robert STAUDENMAIER, M. Jean-Marc SUSS, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

Absents excusés :

M. André BURG, M. Patrick DENNI (pouvoir donné à M. ENDERLIN), M. Jean DILLINGER (pouvoir donné à M. ERBS), M. René GRAD (pouvoir à Mme DOLLINGER), M. Raymond GRESS (pouvoir à M. NETZER), M. Jean-Marie HAAS, M. Patrice HILT, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Pierre GROSS (pouvoir à M. ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. WALTER), M. Joël HERZOG (pouvoir à M. FEIG), Mme Dorothee KRIEGER, M. Marc MOSER, Mme Chantal MULLER, M. Jean MULLER, M. Claude RAU, Mme Marie-Louise ROTH, M. Serge SCHAFF (pouvoir donné à M. WOLF), M. Patrick SCHOTT (pouvoir donné à M. STAUDENMAIER), M. François STIEGLER (pouvoir donné à M. GERLING), M. Serge STRAPPAZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Laurent SUTTER, Mme Coralie TIJOU, M. Etienne VOLLMAR (pouvoir à M. SPECHT), Mme Michèle VOLTZ (pouvoir à M. RIEDINGER), M. Damien WINLING (pouvoir donné à M. ADAM).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 4 points dont 3 donnent lieu à délibérations du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 11 avril 2019
3. Constitution du conseil de développement territorial de l'Alsace du Nord
4. Informations diverses



Séance du samedi 12 octobre 2019 à 08 heures

Séminaire de Jeunes – Walbourg

Délibération CS n°2019-III-03 : CONSTITUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ALSACE DU NORD

Rapport présenté par M. Denis RIEDINGER, Vice-Président.

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) est un établissement public soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes (eux-mêmes soumis aux règles applicables aux syndicats intercommunaux et aux communautés). Outre les organes « traditionnels » d'un établissement public (comité syndical, président, bureau), le PETR comporte deux organes consultatifs : le conseil de développement territorial et la conférence des maires.

Deux dispositions législatives du code général des collectivités territoriales apportent des précisions relatives aux conseils de développement : l'article L. 5741-1 (§ IV) propre aux PETR et l'article L. 5211-10-1 concernant le conseil de développement des établissements publics de coopération intercommunale (applicable aux PETR par renvoi de l'article L. 5711-1).

La composition du conseil de développement territorial

Le conseil de développement territorial réunit des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du pôle d'équilibre territorial et rural (*art. L. 5741-1, IV, cgct*).

Sa composition est déterminée par délibération du comité syndical, en tenant non seulement compte des « catégories d'acteurs », mais aussi de l'obligation de parité hommes-femmes et de reflet de la population du territoire dans ses différentes tranches d'âges (*art. L. 5211-10-1, II, cgct*). Nota : les élus du PETR ne peuvent pas être membres du conseil de développement territorial et les membres de celui-ci sont bénévoles.

Au courant de l'année 2019, les présidents des EPCI membres du PETR ont proposé aux acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs de leur territoire de faire partie du conseil de développement territorial de l'Alsace du Nord.

Séance du samedi 12 octobre 2019 à 08 heures

Séminaire de Jeunes – Walbourg

Délibération CS n°2019-III-03 : CONSTITUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)

Il est proposé que le comité syndical du PETR détermine, comme suit, la composition du conseil de développement territorial de l'Alsace du Nord :

	Communauté	Qualité
Marc ANDRE	Agglomération de Haguenau	Militaire
Marc BECKER	Agglomération de Haguenau	Dirigeant d'entreprise
Marie-Odile BECKER	Agglomération de Haguenau	Dirigeant d'entreprise
Joëlle BIETH	Agglomération de Haguenau	Commerçante
Anne-Caroline BINDOU	Agglomération de Haguenau	Directrice de structure médico-sociale
François BRUNAGEL	Agglomération de Haguenau	Retraité des institutions européennes
Martine CASTEROT-STOFFEL	Agglomération de Haguenau	Dirigeant d'entreprise
Yann GAUDEAU	Agglomération de Haguenau	Directeur IUT Haguenau
Thomas GILLIG	Agglomération de Haguenau	Agriculteur
Jean-Luc HOFFMANN	Agglomération de Haguenau	Artisan
Olivier KLOTZ	Agglomération de Haguenau	Dirigeant d'entreprise
Thierry LAMAU	Agglomération de Haguenau	Directeur LEROY MERLIN Haguenau
Maurice LICKEL	Agglomération de Haguenau	Dirigeant d'entreprise
Fernand LUTZ	Agglomération de Haguenau	Retraité-acteur culturel
Marie-Rose MARZOLF	Agglomération de Haguenau	Association de consommateurs
Roselyne MONNIER	Agglomération de Haguenau	Chef d'établissement scolaire
Carole MORTIER	Agglomération de Haguenau	Commerçante
Michel MUNZENHUTTER	Agglomération de Haguenau	Retraité-consultant
Mathieu ROCHER	Agglomération de Haguenau	Directeur de structures hospitalières
Franck SANDER	Agglomération de Haguenau	Agriculteur
Christian SCHOTT	Agglomération de Haguenau	Agriculteur
Marie WALTER	Agglomération de Haguenau	Dirigeant d'entreprise
Marlyse WILLINGER	Agglomération de Haguenau	Présidente de La Bou'Sol
Frédéric WOEHREL	Agglomération de Haguenau	Directeur de la Mission Locale
Marie-Odile STRASSER	Agglomération de Haguenau	Présidente de Haguenau Entr'Aide
Marie-France DUFILS	Basse-Zorn	Présidente association ABAMA
Benoît GEBUS	Basse-Zorn	Agent immobilier
Thierry BOS	Basse-Zorn	Président FDMJC
Marielle HILDEBRAND	Basse-Zorn	Restauratrice
Caroline OFFERLE	Basse-Zorn	Scientifique
Francis SAEMANN	Basse-Zorn	Médecin généraliste

Séance du samedi 12 octobre 2019 à 08 heures

Séminaire de Jeunes – Walbourg

Délibération CS n°2019-III-03 : CONSTITUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)

Olivier AMANN	Outre-Forêt	Directeur E. LECLERC Soultz-Sous-Forêts
Isabelle HEUMANN	Outre-Forêt	Dirigeant d'entreprise
Daniel HOELTZEL	Outre-Forêt	Acteur culturel
André NIESS	Outre-Forêt	Président comité défense de ligne
François ALBENESIUS	Outre-Forêt	Tourisme de mémoire
Denis SCHARRENBERGER	Outre-Forêt	Agriculteur
Laurence ALEXANDRE	Pays de Niederbronn-les-Bains	Diréctrice des thermes VALVITAL
Isabelle ADELINET	Pays de Niederbronn-les-Bains	Commerçante
Véronique HEITZ	Pays de Niederbronn-les-Bains	Directrice réseau d'animation
Didier KEMPF	Pays de Niederbronn-les-Bains	Président association sportive
Matthieu KERN	Pays de Niederbronn-les-Bains	Directeur CFAI Alstom
Murielle STURTZER	Pays de Niederbronn-les-Bains	Agent immobilier
Claudine PENICHON	Pays de Niederbronn-les-Bains	Restauratrice
Aurélien CUVILLIER	Pays de Wissembourg	Commerçante
Albert DANNER	Pays de Wissembourg	Directeur Crédit MUTUEL
Martin ENGELHARDT	Pays de Wissembourg	Chef de service Verbandgemeide
Christian GEISSMANN	Pays de Wissembourg	Elu CCI – référent Nord
Franck SPIELMANN	Pays de Wissembourg	Directeur Cave de Cléebourg
Olivier RIVIERE	Pays de Wissembourg	Président GO-ELAN
Stéphanie STARCK	Pays de Wissembourg	Dirigeant d'entreprise
Joseph BECK	Sauer-Pechelbronn	Retraité – ex-dirigeant ISRI
Corinne BLOCH	Sauer-Pechelbronn	Association environnementale
Nicolas FROEHLICH	Sauer-Pechelbronn	Dirigeant d'entreprise
Véronique POINTEREAU	Sauer-Pechelbronn	Chef d'établissement scolaire
Anne WELLER	Sauer-Pechelbronn	Restauratrice

Le rôle du conseil de développement territorial

Le conseil de développement territorial est consulté sur les principales orientations du comité syndical du PETR et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial (*art. L. 5741-1, IV, cgct*).

Il donne notamment son avis sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre du PETR (*art. L. 5211-10-1, IV, cgct*).

Séance du samedi 12 octobre 2019 à 08 heures

Séminaire de Jeunes – Walbourg

Délibération CS n°2019-III-03 : CONSTITUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)

Le fonctionnement du conseil de développement territorial

Les modalités de fonctionnement du conseil de développement territorial sont déterminées par les statuts du PETR (*art. L. 5741-1, IV, cgct*). Ainsi, l'article 6 des statuts du PETR de l'Alsace du Nord disposent que :

- Le conseil de développement se réunit au moins une fois par an. Il exprime des avis et peut adopter des rapports sur des sujets relevant de la compétence du PETR ;
- Le président du conseil de développement territorial est nommé par le président du PETR, sur proposition du bureau syndical ;
- Le président du PETR est tenu de convoquer le conseil de développement territorial dans un délai maximal de trente jours quand la demande lui est faite par le tiers au moins des membres du conseil ou par son président ;
- Le président du PETR ou un membre du comité syndical qu'il désigne peut assister aux réunions du conseil de développement territorial ;
- Sur proposition du président du PETR, le conseil de développement territorial établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ;
- Le conseil de développement territorial peut, au cours de chaque réunion, former des commissions chargées d'étudier des questions qui lui sont soumises soit par le président, soit à l'initiative d'un tiers de ses membres.

PROPOSITION DE DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Vice-Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5741-1, L. 5711-1 et L. 5211-10-1,

Vu les statuts du pôle d'équilibre territorial et rural de l'Alsace du Nord, tels qu'approuvés par arrêté préfectoral en date du 03 décembre 2018,

Vu la délibération n° 2019-I-12 du comité syndical du PETR en date du 17 janvier 2019 déterminant les principes de composition du conseil de développement territorial de l'Alsace du Nord,

Séance du samedi 12 octobre 2019 à 08 heures

Séminaire de Jeunes – Walbourg

Délibération CS n°2019-III-03 : CONSTITUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)

[Après en avoir délibéré et à l'unanimité,]

Détermine comme suit la composition du conseil de développement territorial de l'Alsace du Nord :

- | | | |
|----------------------------|------------------------|------------------------|
| ▪ Marc ANDRE | ▪ Franck SANDER | ▪ Laurence ALEXANDRE |
| ▪ Marc BECKER | ▪ Christian SCHOTT | ▪ Isabelle ADELINET |
| ▪ Marie-Odile BECKER | ▪ Marie WALTER | ▪ Véronique HEITZ |
| ▪ Joëlle BIETH | ▪ Marlyse WILLINGER | ▪ Didier KEMPF |
| ▪ Anne-Caroline BINDOU | ▪ Frédéric WOEHREL | ▪ Matthieu KERN |
| ▪ François BRUNAGEL | ▪ Marie-Odile STRASSER | ▪ Murielle STURTZER |
| ▪ Martine CASTEROT-STOFFEL | ▪ Marie-France DUFILS | ▪ Claudine PENICHON |
| ▪ Yann GAUDEAU | ▪ Benoît GEBUS | ▪ Aurélie CUVILLIER |
| ▪ Thomas GILLIG | ▪ Thierry BOS | ▪ Albert DANNER |
| ▪ Jean-Luc HOFFMANN | ▪ Marielle HILDEBRAND | ▪ Martin ENGELHARDT |
| ▪ Olivier KLOTZ | ▪ Caroline OFFERLE | ▪ Christian GEISSMANN |
| ▪ Thierry LAMAU | ▪ Francis SAEMANN | ▪ Franck SPIELMANN |
| ▪ Maurice LICKEL | ▪ Olivier AMANN | ▪ Olivier RIVIERE |
| ▪ Fernand LUTZ | ▪ Isabelle HEUMANN | ▪ Stéphanie STARCK |
| ▪ Marie-Rose MARZOLF | ▪ Daniel HOELTZEL | ▪ Joseph BECK |
| ▪ Roselyne MONNIER | ▪ André NIESS | ▪ Corinne BLOCH |
| ▪ Carole MORTIER | ▪ François ALBENESIUS | ▪ Nicolas FROEHLICH |
| ▪ Michel MUNZENHUTTER | ▪ Denis SCHARRENBERGER | ▪ Véronique POINTEREAU |
| ▪ Mathieu ROCHER | | ▪ Anne WELLER |

Affiché au siège syndical le 18/10/19

Pour ampliation,

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président,



Denis RIEDINGER